

COMMUNE
DE
CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN
DORDOGNE
24250

Téléphone 05 53 31 41 31
Télécopie 05 53 31 41 32
E-mail : mairie.cenac@wanadoo.fr

AR Prefecture

024-212400915-20230612-2023_17-DE
Reçu le 14/06/2023

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 14 L'an deux mille vingt trois

présents : 12 Le 12 juin

votants : 13

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire

Date de la convocation du conseil : 8 juin 2023

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS: M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine
CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Claudia
STAUBMANN, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS
Sylvie JUIF, Serge AZAM, Daniel MAURIE.

EXCUSEES: Françoise JOUVE.

Anaïs SARDAN a donné procuration à Martine CONSTANT.

OBJET

-LOYER LOGEMENT
GARDIEN LA BORIE

Madame La Maire indique au conseil municipal
que M. Guy ROUGIER gardien à la Borie depuis de nombreuses
années, ne peut plus assurer, en raison de sa santé
les tâches qui lui avaient été confiées notamment
la taille des haies, l'entretien des abords et le
nettoyage des salles. Il souhaite rester dans les lieux,
Elle propose de fixer un loyer mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil
municipal :
-Décide de résilier la convention en vigueur.
-Fixe un loyer mensuel de 350€ à compter du 01.07.2023.
-Charge Mme La Maire d'établir le contrat et
l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

A CENAC ET SAINT JULIEN
Le 13 juin 2023

Reçu en Sous-Préfecture
Le 14.06.2023
Publié ou notifié le 15.06.2023

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

